

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 21 JUILLET 2020**

**CONTRAT PRESTATION SUIVI AGRONOMIQUE BOUES STATION EPURATION :**

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de réactualisation de la Chambre d'Agriculture du Cher pour le contrat de prestation 2020 du suivi agronomique des boues de la station d'épuration de la Commune. La prestation retenue s'élève à la somme de 2 812,51 € TTC.

**AMENAGEMENT ECLAIRAGE PUBLIC PLAN REVE SDE 18 :**

Le Conseil Municipal valide les plans de financement prévisionnels "PLAN REVE" du SDE 18 pour des travaux de rénovation de l'éclairage public comme suit :

- Petite Route d' Argent :	1 946,14 €
- Route d' Argent :	298,94 €
- Le Sablon :	742,39 €
- Rue des Ponts/Chemin des Bouliers et Villeneuve :	4 566,07 €
Soit un total de :	7 553,54 €

**ASSUJETISSEMENT A LA TVA BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, lorsqu'une collectivité confie l'exploitation d'un service à un tiers, la mise à disposition à titre onéreux des investissements que la collectivité a réalisés est constitutive d'une activité économique imposable. La redevance d'affermage qui lui est versée par son délégataire en contrepartie de cette mise à disposition est soumise à la TVA. Pour les contrats en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les parties pouvaient s'entendre entre elles pour réputer hors taxe le montant de la redevance initialement prévu par la convention. Aussi, si la collectivité était encore sur un contrat antérieur à 2014 (cas de la commune de Blancfort), elle n'était pas dans l'irrégularité en ne facturant pas la TVA. Vu les dispositions du Code Général des Impôts en matière d'assujettissement à la TVA des services d'eau et d'assainissement des collectivités locales, vu le BOI publié le 01/08/2013, vu le décret n° 2014-44 du 20 janvier 2014, vu le nouveau contrat de délégation du service d'assainissement collectif en vigueur depuis le 01 janvier 2020, le maire propose au Conseil Municipal :

- D'assujettir le service d'assainissement collectif à la TVA
- De l'autoriser à mener les démarches requises pour cet assujettissement et à signer les documents nécessaires.

**SERVICE CIVIQUE RECRUTEMENT :**

Le Conseil Municipal, après avoir demandé un agrément auprès du service compétent, décide de recruter un jeune en service civique à 34/35 ème à compter du 31/08/2020 pour une durée de 10 mois dans le domaine SCOLAIRE-PERISCOLAIRE. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat de mission correspondant.

## **DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDIT N° 1 COMMUNE :**

Le Conseil Municipal décide de procéder à des modifications de crédits sur le budget communal comme suit :

- Dépenses d'investissement compte 2031 op 64 :	- 10 000 €
- Dépenses d'investissement compte 2158 op 12 :	+10 000 €

## **DIVERS :**

- Travail de préparation du règlement intérieur du Conseil Municipal qui sera revu en prochaine séance.
- Point sur le centre de loisirs en cours.
- Demande de participation aux frais de fonctionnement 2019/2020 de l'Ecole Ste Solange : pas de participation de la Commune obligatoire.
- Points sur les différentes réunions des commissions à venir.